

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^o —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^o —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La crise politique de Grande-Bretagne : la position respective des partis. — Un premier discours électoral de Mac Donald : la France serait responsable de tous les maux anglais! — Les pourparlers du chancelier Marx pour remanier son ministère ne font aucun progrès. — L'admission de l'Allemagne à la Société des Nations.

Ainsi que nous le faisons prévoir, la crise gouvernementale britannique s'est ouverte mercredi. Il serait vain d'épiloguer autour des circonstances qui l'ont fait éclater : en fait, la Grande-Bretagne vit dans une fausse situation politique depuis les dernières élections qui ne donnèrent la majorité à aucun des trois grands partis en présence.

Par suite, l'intérêt réside moins dans le passé ou le présent que dans l'avenir : que va-t-il advenir ?

De nouvelles élections générales auront lieu prochainement, le roi ayant dissous les Communes à la demande de M. Mac Donald.

Ces élections étaient réclamées par le parti au pouvoir ; on peut même dire que M. Mac Donald a d'ores et déjà pris une vigoureuse offensive contre ses adversaires.

Ensuite et surtout, aucune solution ne paraît viable dans les conditions présentes.

Bref, un appel au pays apparaît comme le seul dénouement logique, naturel, effectif.

Comment, maintenant, est apparu au pays est-il considéré par les partis politiques ?

Suivant le mot d'ordre de leur chef, les travaillistes acceptent avec confiance les perspectives d'élections générales : ils se déclarent sûrs de revenir en force aux Communes.

Ont-ils raison d'avoir confiance ? Se leurrent-ils ? — On ne peut répondre avec probabilité.

Les conservateurs, pour leur part, ont souhaité et voulu une consultation électorale. Ils ont une politique nette et connue de tous ; leurs principes, leurs aspirations, leurs intentions et leurs procédés ne font de doute pour personne ; ils croient que les circonstances leur sont favorables, et il est possible qu'ils aient raison et que les élections générales, quand elles viendront, leur donneront un plus grand nombre de sièges à la Chambre des Communes.

Par contre, les libéraux sont dans une situation difficile : ils ont conscience d'avoir une part de responsabilité dans la crise présente ; n'ont-ils pas aidé les socialistes à prendre le pouvoir ? Sur nombre de points, n'ont-ils pas affirmé leur accord avec les socialistes ?

Pourtant ils ne veulent pas être pris pour des socialistes. Il est vrai qu'ils redoutent autant, sinon plus, d'être pris pour des conservateurs s'ils adoptent une attitude nettement anti-socialiste.

On juge par là de leur embarras et de leur maigre ardeur à aborder la campagne électorale. Ils paraissent appréhender de « faire les frais » de la prochaine consultation... Et ce pressentiment pourrait bien se vérifier !

Telles sont les dispositions d'esprit et de bataille des partis en présence.

Avant de succomber aux Communes, M. Mac Donald aura tenté une suprême manœuvre, dont la France n'aura guère à se réjouir.

Rappelons les circonstances : le Labour Party tenait ses assises soennelles et M. Mac Donald l'invitait à se tenir prêt pour la prochaine campagne électorale. Mais sur quel terrain se placer pour mener vigoureusement celle-ci ? Le leader travailliste n'a pas hésité : il a rejeté sur la France la responsabilité de tous les maux dont pâtit la Grande-Bretagne.

Voici l'ingénieux raisonnement qu'il a développé à la Conférence du Labour Party :

« Quelle est la raison, a-t-il dit, qui pourrait prolonger la crise dont souffre la Grande-Bretagne ? La concurrence allemande. Pourquoi la concurrence allemande menace-t-elle

l'industrie britannique ? Parce que les patrons allemands ont réduit les salaires et augmenté les heures de travail. Pourquoi les patrons allemands ont-ils agi ainsi ? Parce qu'ils y ont été contraints par les Français. Ce sont, en dernière analyse, les Français qui sont responsables du malaise et du chômage en Grande-Bretagne. »

Et le Premier Britannique de poursuivre :

« La méthode que nous avons employée pour châtier l'Allemagne a contribué à la fortifier comme concurrente, et elle nous affaiblit... Il est inexact de prétendre que le paiement des réparations doit être une raison pour que les employeurs allemands réduisent les salaires, augmentent les heures de travail, intensifient l'esclavage des travailleurs allemands... Aussi longtemps qu'elle durera, la perturbation dans les conditions sociales, amenée par les accords de la Micum et l'occupation de la Ruhr en particulier, sera une menace non seulement pour la tranquillité politique de l'Europe centrale, mais pour les conditions de vie de tous les pays concurrents de l'Allemagne. »

Vraiment, on ne saurait concevoir un langage plus net, une attaque plus franche.

On serait curieux de savoir ce que pense M. Herriot des propos tenus par son « cher ami » M. Mac Donald !

Dans tous les cas, ce qu'on peut affirmer c'est que l'opinion française n'éprouvera que des regrets restreints de voir le leader travailliste s'éloigner de la direction des affaires, après la proclamation de son programme.

L'Allemagne, de son côté, devra-t-elle procéder sous peu à de nouvelles élections ?

L'imbroglio politique qui règne à Berlin depuis plusieurs semaines ne s'éclaircit pas et le chancelier Marx éprouve toujours les mêmes difficultés à élargir les bases de son ministère.

Pour faciliter ses négociations avec les divers partis du Reichstag, le chancelier Marx avait rédigé un programme, dont les grandes lignes étaient les suivantes :

1° Respect et défense de la Constitution de Weimar ;

2° Politique extérieure commandée par les accords de Londres, avec stricte exécution du plan Dawes ;

3° Remaniement des lois fiscales en s'inspirant des exigences de la production économique et de la justice sociale ;

4° Amélioration des œuvres sociales ;

5° Effort pour augmenter la production économique.

Consultés sur ce programme, les divers partis n'ont manifesté qu'imparfaitement leurs tendances.

Il est douteux que leurs déclarations respectives aient amené un prompt dénouement des pourparlers.

Au reste, il sied de convenir que les directives formulées par le chancelier étaient plutôt vagues ; ce qui explique l'adhésion générale donnée à ce programme : seuls les nationalistes l'ont estimé non satisfaisant.

Au total, le chancelier Marx n'est guère plus avancé qu'il y a quelques semaines.

Que va-t-il faire ? Se décidera-t-il pour de nouvelles élections ?

Peut-être y songe-t-il ! Mais celles-ci, seuls les social-démocrates les désirent, alors que ni le centre, ni les démocrates, ni les populistes, ni les nationalistes ne veulent en entendre parler.

Alors ? La crise pourrait bien s'achever dans la lassitude générale avec le maintien du statu quo.

Les chancelleries alliées se sont occupées activement cette semaine de l'éventuelle entrée de l'Allemagne à la Société des Nations.

On sait que le Gouvernement de Berlin a adressé une memorandum exposant les conditions qu'il posait pour apporter son adhésion à l'institution de Genève.

Dans ce memorandum, le Reich déclarait entre autres :

1° Qu'il demandait à être admis à la participation aux mandats ;

2° Qu'il posait comme condition à son admission l'annulation du considérant du préambule du traité de Versailles relatif à la responsabilité de l'Allemagne ;

3° Que l'Allemagne sollicitait son admission au Conseil de la Société des Nations ;

4° Que l'Allemagne demandait à être relevée des obligations communes d'assurer effectivement les sanctions de la Société des Nations, et ce en raison de la situation dans laquelle l'avait mise le désarmement imposé par le traité de Versailles.

La France, la première, a formulé et publié sa réponse.

Cette réponse est assez significative.

En principe, le gouvernement français estime qu'aucune exception ne doit être faite en faveur de l'Allemagne et qu'il sied de lui refuser un traitement privilégié.

Mais, en fait, le Gouvernement français :

1° accepte le principe de l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations ;

2° accepte son entrée au Conseil de la Société ;

3° considère que le Reich pourra être représenté au secrétariat ;

4° estime que l'Allemagne pourra participer à l'Administration de la S. D. N., dont l'organisation serait modifiée pour permettre cette participation.

Cette simple énumération établit que si, en principe, la France repousse les revendications allemandes, en fait elle les accueille toutes favorablement.

Cette attitude est-elle, on peut le souhaiter l'entrée du Reich à la Société des Nations, mais ce n'est pas une raison suffisante pour permettre à l'Allemagne de vouloir y faire la loi avant même d'y pénétrer : il y a un règlement général ; la sagesse voulait qu'il fût strictement respecté.

Au total, un regrettable précédent vient d'être créé, dont on ne peut saisir dès maintenant toutes les répercussions.

Enfin, on semble oublier un peu trop que le Reich compte sur sa présence à Genève pour achever plus aisément et plus promptement la ruine du traité de Versailles.

M. D.

INFORMATIONS

En Allemagne

Le ministère Marx

Les partis politiques ont étudié le programme que leur a remis le chancelier Marx.

A l'heure actuelle, on connaît les réponses du centre, des démocrates et des socialistes. Les deux premiers se déclarent d'accord avec le chancelier non seulement pour son programme, mais pour l'élargissement de son cabinet à droite et à gauche s'il le juge nécessaire. Les socialistes demandent des explications au sujet des droits de douanes protecteurs.

Au total, la nouvelle démarche du chancelier ne semble pas avoir fait faire un grand pas à la question ministérielle. On a de plus en plus l'impression que les choses vont tourner court et que la dissolution n'est pas imminente, pas plus que le remaniement du cabinet.

Comment l'Allemagne désarme !

Au cours d'une inspection dans une caserne d'infanterie des environs de Dresde, des officiers de la commission de contrôle ont découvert 20 canons de 98 non déclarés.

La réponse britannique au memorandum allemand

Les Daily News disent que la réponse britannique au memorandum allemand concernant l'admission du Reich dans la S. D. N. va être remise au gouvernement allemand.

Le Times écrit que, dans sa réponse, le gouvernement britannique accueille favorablement le fait que l'Allemagne demande son admission dans la S. D. N., mais seulement si elle adhère strictement aux conditions régissant le statut international en Europe et en particulier au traité de Versailles et au pacte de Londres.

Quant aux conditions mentionnées dans le memorandum allemand, le gouvernement britannique souligne qu'une demande d'admission ne peut pas être faite au conditionnel et qu'en tout cas les questions soulevées par le Reich doivent être traitées par le conseil de la S. D. N. et non par des gouvernements en particulier.

En Angleterre

Une déclaration de M. Mac Donald

M. Mac Donald a déclaré que le vote de mercredi soir a rendu les élections générales inévitables.

« J'ai, poursuit le premier ministre, demandé au roi de dissoudre la Chambre, et le roi y a consenti. »

« La date des élections dépend de l'adoption définitive, du nouveau projet de loi irlandais. »

« Le nouveau Parlement se réunira une semaine ou deux après le 29 octobre. La raison pour laquelle les élections générales sont fixées à une date si rapprochée est que l'on désire qu'elles soient terminées avant les élections municipales, qui doivent avoir lieu le 12 novembre. »

Les pourparlers belgo-soviétiques

La question des rapports de la Belgique avec les soviets a subi un temps d'arrêt. Les délégués belges, dont il a été question déjà en avril, devaient se rendre à Londres en vue d'examiner les conditions dans lesquelles aucune suite n'a été donnée à l'affaire.

Les pourparlers se continuent pourtant par un échange de notes.

Avant de s'engager à fond, le gouvernement belge entend connaître les conditions que les soviets sont disposés à faire quant aux biens possédés, par les Belges en Russie.

D'ici là, le gouvernement ne pourra pas reconnaître les soviets.

En Géorgie

La légation de Géorgie communique l'information suivante : Le nombre des Géorgiens fusillés dépasse 9.000. A Tchiatouri, 160 personnes ont été tuées, dans des wagons de chemin de fer, à l'aide de mitrailleuses.

Les biens des fusillés sont confisqués et leurs familles sont expulsées de leurs habitations.

Les prisons et les camps de concentration regorgent de détenus politiques qui tous sont soumis à des tortures.

Dans tous les districts agissent des détachements correctionnels composés chacun de trois à quatre mille soldats rouges russes, à la tête desquels se trouvent des tchékistes choisis spécialement et connus pour leur cruauté.

De nouvelles troupes arrivent chaque jour de Russie.

En Chine

Des nouvelles, de source japonaise parvenues de Moukden, déclarent que les forces du maréchal Chang Tso Lin ont pris possession, de Changhaï-Kouan, après un dur combat.

[La ville de Changhaï-Kouan se trouve dans le Petchili, au voisinage immédiat de la frontière de Mandchourie.]

En réponse à la note récente des légations étrangères, Chang Tso Lin déclare que son armée devra attaquer Pékin parce que le quartier général de ses ennemis y est établi et il ajoute que la seule façon d'assurer la sécurité de la capitale est de transporter ce quartier général ailleurs.

Sun Yat Sen quitterait la Chine
Sun Yat Sen a échoué dans sa tentative de constituer une armée pour aider les forces du Ché-Kiang et, d'après des bruits qui courent avec persistance et qui n'ont pas été officiellement démentis, Sun Yat Sen quitterait peut-être la Chine, à bord d'un vaisseau de guerre soviétique.

Les Turcs poursuivent l'occupation du Vilayet de Mossoul

Le gouvernement anglais a reçu des nouvelles sérieuses concernant la situation sur la frontière de l'Irak.

Les Turcs n'ont pas tenu compte des notes britanniques demandant le retrait immédiat de leurs troupes, mais ils ont envoyé des renforts sur le territoire du vilayet de Mossoul.

Des points stratégiques ont été occupés par les Turcs. La situation des Anglais devant cette attitude devient extrêmement difficile.

10.000 pèlerins mongols envahissent le Thibet

L'explication des bruits qui courent au sujet d'une attaque chinoise dirigée contre le Thibet, est donnée par la nouvelle qui parvient que 10.000 Mongols, venant d'Ourga (capitale de leur pays) ont envahi le Thibet pour remettre une pétition au dalaï-lama. Ces pèlerins insistent sur le fait qu'ils n'ont aucune arme.

A Lhassa même, la population est très inquiète. Le bruit court que l'agent commercial britannique est assiégé, mais rien ne confirme cette rumeur.

Le premier voyage officiel de M. Doumergue

C'est samedi que M. Doumergue, président de la République, fera son premier voyage officiel en Espagne. D'ailleurs, au lendemain de son élection, une pressante invitation lui avait été adressée par la municipalité d'Aigues-Vives.

M. Doumergue quittera Paris par la gare de Lyon, samedi, à 19 h. 30, pour se rendre à Nîmes et à Aigues-Vives.

Le président sera de retour à Paris mardi matin.

M. Millerand va-t-il rentrer dans la politique ?

Certains journaux ont annoncé que M. Millerand allait prendre d'ici peu de jours la tête d'une association politique d'union nationale, destinée à faire une campagne énergique contre le cartel des gauches. Ils ont même ajouté que la ligne qui va se fonder disposait d'un journal quotidien et d'un vaste immeuble dans le quartier des Champs-Élysées.

L'ancien président de la République auquel on a demandé si ces informations étaient exactes, a répondu : « Je ne puis ni démentir ni confirmer. »

Le prix de la farine monte à Dijon

Malgré la commission chargée de taxer la farine de boulangerie qui, pour Dijon, avait fixé le prix des 100 kilos à 136 francs, la farine était jeudi, à 140 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Ce n'est pas ce qui fut promis !

Le Congrès de la Meunerie Française s'est ouvert en présence de plus de 200 délégués représentant tous les départements français.

Il a émis le vœu suivant : « Le Congrès approuve la politique suivie par son conseil, de concert avec les agriculteurs. Il demande une politique du blé qui permettrait d'avoir le blé à bon marché en accord avec les agriculteurs. »

Mais c'est bien également le vœu et des agriculteurs et des consommateurs, car, il faut bien reconnaître que l'agriculteur ne vend pas son blé à un prix en rapport avec le prix de la farine.

Il y a bien quelque chose d'anormal qui se produit et c'est ce que le Congrès de la Meunerie devrait élucider.

Il ne manquera pas certainement de le faire, quand il aura pris connaissance du « fait divers » qui a été publié vendredi matin par les journaux.

Ce fait divers, indique qu'une importante conférence a eu lieu mercredi au palais de justice à Paris, à laquelle ont participé le procureur général, le procureur de la République et M. Cauwes, chef de la section financière.

A la suite de cette conférence, M. Maillefaud, juge d'instruction a été chargé d'une enquête sur la spéculation relative aux blés étrangers.

M. Maillefaud a chargé M. Lavaysse, chef de service de la répression des fraudes à la préfecture de police, d'une vaste commission rogatoire pour effectuer toutes les recherches nécessaires.

On avait constaté ces jours derniers une hausse difficilement explicable sur les blés exotiques. On sut que ces opérations spéculatives étaient repassées entre les mains de six courtiers au moins prélevant chacun un bénéfice, ce qui explique la hausse des cours.

L'instruction est ouverte en vertu de l'article 419 du Code pénal sur la coalition.

Eh ! mais voilà bien qui pourrait prouver que tout n'est pas pour le mieux dans la politique du blé. Il y a, longtemps, qu'on le murmure et le monde officiel savait bien à quoi s'en tenir sur cette politique !

Seulement, selon une vieille habitude qu'ont prise les officiels, on laissait murmurer le public et on laissait faire les agioteurs.

Oui, c'est une vieille habitude qu'on observe, qu'on respecte.

Chaque consultation électorale, chaque hausse inattendue, à propos des loyaux défenseurs du pauvre peuple.

Et puis, lorsque confiant dans les promesses, le pauvre peuple ne murmure plus, les choses continuent comme par le passé. « Patience ! lui dit-on, tu auras satisfaction : donne-nous simplement le temps de tendre les filets dans lesquels les agioteurs ne manqueront pas de tomber. »

Et dans les filets ce sont les consommateurs qui tombent !

Nul ne peut plus être dupe de promesses qui sont faites au public, car si par occasion, un fraudeur maladroît se fait pincer, on annonce très haut que la répression va commencer.

Les jours passent, le fraudeur pincé est condamné à une légère amende et tout est fini : la répression ne continue pas.

Il en a toujours été ainsi : on avait promis que tout cela allait changer. Mais quand ?

Or, on ne fera croire à personne que ce sont 5 ou 6 courtiers qui sont la cause des hausses excessives que nous subissons sur les denrées !

La vérité est peut-être très difficile à connaître, mais la puissance de l'argent est si formidable !

Le Congrès de la meunerie soutient, avec raison, les intérêts des meuniers : s'il le voulait bien, il pourrait aussi soutenir ceux des cultivateurs et des consommateurs, à la condition qu'il signale les agioteurs qui sont trop nombreux et qu'il connaît certainement !

Et les ministres du commerce et de l'agriculture, au lieu de tant palabrer, feraient bien de surveiller les agissements des agioteurs qu'ils connaissent aussi !

Il y a 5 mois, ils étaient pleins de bonnes intentions, c'est incontestable. Mais ils ont compris qu'il était plus facile de parler que d'agir.

Et ce n'est pas ce que l'on avait promis !

LOUIS BONNET.

Commissariat de Police

Les dispositions du décret du 3 septembre 1924 nommant commissaire de police de classe exceptionnelle du 2^e échelon à Bordeaux M. Caillou, commissaire de police de classe exceptionnelle 2^e échelon à Laval, sont et demeurent rapportées. M. Caillou est maintenu dans ses fonctions de commissaire de police de classe exceptionnelle 2^e échelon à Laval.

Les dispositions du décret du 3 septembre 1924, nommant commissaire de police de 1^{er} échelon à Laval, M. Boudier, commissaire de police de classe exceptionnelle 2^e échelon à Cahors, sont et demeurent rapportées. M. Boudier

est nommé commissaire de police de 1^{re} classe à Bordeaux.

M. Vincentelli, commissaire de police stagiaire à Coursan (Aude), est nommé en la même qualité à Cahors (Lot), en remplacement de M. Boudier.

Nous renouvelons à M. Boudier les regrets que son départ causera parmi les nombreux amis qu'il comptait dans notre ville, et nous lui adressons nos sincères félicitations pour l'avancement qu'il obtient. A son successeur, M. Vincentelli, nous souhaitons la bienvenue.

INCONNU !..

Un peu de tapage de plus ou de moins, ça n'a pas beaucoup d'importance par le temps qui court. Si tout était parfait, dans les administrations, on n'aurait pas la satisfaction de rouspéter.

Bien mieux, on ne leur en saurait aucun gré : « Parbleu, dirait-on, elles sont payées pour bien faire ! »

Mais n'ayons aucune crainte sur ce point : le public aura toujours l'occasion de constater que la perfection qui n'est pas de ce monde, l'est encore moins dans les administrations.

Notre confrère parisien du « Rappel » cite cette amusante chinoiserie qui paraîtra exagérée, mais qui n'en est pas moins exacte.

« Un fonctionnaire du ministère des finances attendait un mandat-carte pour finir son mois. La somme lui fut adressée, avec l'adresse exacte du bureau, boulevard du Palais. Mais l'expéditeur indiqua : Ministère des Finances, 2, rue de Rivoli. Or, le ministère des Finances n'est pas au 2. Le mandat revint avec l'inscription : *Inconnu* ; cependant que le destinataire attendait.

« C'est 8 jours après, seulement que le mandat put être remboursé pour être réexpédié, en bon de poste, du bureau du boulevard de Strasbourg.

« Il s'ensuivit un malentendu qui devint une brouille entre deux bons amis et cela parce que l'administration des P. T. T. ne peut pas trouver le ministère des Finances dans la rue de Rivoli. »

Après ça, conclut notre confrère, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

On ne peut pas évidemment faire autre chose !

L. B.

Armée

M. Christant, lieutenant au 144^e d'infanterie, est nommé au 9^e d'infanterie à Cahors.

M. Christant, grand mutilé de guerre, un de nos compatriotes par son mariage, revient à Cahors où il

Ponts et Chaussées

Par arrêté en date du 3 octobre 1924, M. Lacoste (René), adjoint technique stagiaire des Ponts et Chaussées, attaché dans le département de la Seine au service ordinaire, a été affecté, à dater du 16 octobre 1924, dans le département du Lot, au service ordinaire. (Emploi vacant).

Service vicinal

M. Combes, chef cantonnier à Lauzès, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Compatriote

Notre compatriote M. Louis Courtiol, de Vayrac, rédacteur à la direction des Contributions indirectes de Montluçon, est nommé receveur à Chirens (Isère).

Ecole primaire supérieure

M. Darce est nommé surveillant à l'Ecole primaire supérieure de Martel.

Enseignement primaire

Notre compatriote M. Delpech, de Thèmes, est nommé instituteur à Liesse (Aisne).

Gendarmerie

Notre compatriote M. Pugnet, d'Issendouls, gendarme dans l'Eure est nommé à Castelsarrasin.

Contributions indirectes

M. Fantangié, surnuméraire à Cahors est nommé en qualité de vérificateur des Contributions Indirectes à Meung-sur-Loire (Loiret) Félicitations.

P. O.

M. Hébrard, employé à la gare de St-Denis-Martel, est nommé à Neusargues (Cantal).

Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni jeudi soir, à la Préfecture, sous la présidence de M. Péné, M. le Préfet assistait à la séance.

M. Soulié dépose un vœu tendant à l'organisation, chaque année, d'un Congrès départemental des maires et de demander à cet effet, au Conseil général, de voter un crédit de 1.000 fr.

M. Carlin dépose un vœu tendant à ce que les permis de pêche soient délivrés comme les permis de chasse. M. Péné demande que la chasse à l'alouette et à la palombe au moyen de filets, soit autorisée.

M. Lalo demande la réduction du taux des prêts du crédit agricole, actuellement de 7 0/0, en vue de favoriser l'élevage et les achats de cheptel dans le Lot.

M. Ducros dépose un vœu tendant à ce que le service d'autobus de Castelnau à Lalbenque soit prolongé jusqu'à Cazes-Mondenard (Tarn-et-Garonne).

Le vœu suivant est voté : « Le Conseil d'arrondissement de Cahors félicite M. de Monzie de sa nomination comme président de la Commission des affaires franco-russes et l'invite à faire pression sur le Gouvernement russe pour que les nombreux Français, porteurs de fonds russes puissent toucher le paiement de leurs coupons. »

A la mémoire d'un compatriote

Au sujet de la mort du Capitaine Pierre Marty dont les obsèques ont eu lieu dans notre ville le 30 septembre, la *Dépêche du Roussillon*, a publié le 2 octobre un article dont nous détachons les lignes suivantes : « Les gaz asphyxiants ont emporté le capitaine Marty. »

« Ce que fut le capitaine Marty ? « Brillant élève du lycée de Toulouse et plus tard de l'Ecole de St-Cyr, il fut un officier d'élite, d'une valeur intellectuelle, hors de pair, un excellent cœur, un brave. »

« La Croix de guerre, celle de Pologne, la Légion d'honneur et cinq citations vinrent récompenser ses éminents services de guerre. »

« Il a poursuivi noblement sa tâche, il est mort à la peine, face à ce devoir dont il méconnaissait volontairement les limites. »

Nous saluons avec émotion sa mémoire et renouvelons aux familles Marty et Rigal-Gayet, nos sentiments de bien sincères condoléances.

A un pescofi

Un pescofi nous demande si l'interdiction de pêcher dans le bief de Valentré et de Laberaudie est toujours maintenue et si on peut, sans risquer un procès-verbal, se livrer à la pêche à la ligne.

L'arrêté interdisant la pêche dans ces biefs n'a pas été rapporté, bien que les eaux aient grossi dans de grandes proportions.

Toutefois, il nous a été affirmé par une personnalité qui s'intéresse beaucoup à la question de la pêche, que l'interdiction de la pêche à la ligne n'a plus de raison d'être maintenue.

Mais nous devons reconnaître avec notre correspondant que l'arrêté n'a pas été encore rapporté.

L. B.

Hyménées

M. Fernand Rames, Inspecteur de l'Enregistrement, attaché au Cabinet du ministre des Finances à Paris, fils de l'ingénieur des Travaux Publics en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, avec la gracieuse Mlle Huguette Lamberty, fille et belle-fille de Mme et M. Armand, Notaire, Conseiller général de Décazeville, petite-fille de M. Tulle, adjoint au Maire de Castelnau. Le mariage a été célébré à l'Hôtel de Ville de Castelnau, où M. Blanié, l'excellent Maire a prononcé une touchante allocution.

Les témoins de la mariée étaient, MM. Chaudun, chef de Cabinet du Ministre des Finances et Gorse, Inspecteur de l'Enregistrement. Ceux du marié étaient MM. de Monzie et Loubet, sénateurs.

Après la messe, dans l'église ornée de fleurs, au milieu d'une assistance brillante et choisie, le cortège s'est rendu en automobiles au château de Moussour, où Mme et M. Armand ont reçu leurs invités.

Nous adressons à M. Fernand Rames et à sa charmante compagne, tous nos meilleurs vœux de bonheur.

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de nos jeunes compatriotes M. Jean Nouyrit, l'excellent musicien et artiste peintre, avec Mlle Germaine Palame, la gracieuse artiste dont la belle voix a été si souvent appréciée par le public Cadurcien.

Nous offrons aux futurs époux nos sincères vœux de bonheur.

La police des routes

On annonce que des commissaires et inspecteurs de la 8^e brigade de la police mobile, circulant sur les routes, sont chargés de relever les infractions à la police de la circulation et du roulage.

Des instructions spéciales viennent de leur être données à cet effet. Attention, conducteurs de véhicules, chauffeurs et cyclistes.

Déclaration obligatoire de vendanges fraîches

La loi du 29 juin 1907 oblige tout propriétaire fermier ou métayer récoltant à déclarer chaque année, à la mairie de la commune où il a fait son vin, la superficie des vignes qu'il possède ou qu'il exploite et la quantité de vin produit.

Les intéressés sont informés que les déclarations devront être faites et seront reçues dans les mairies, pour l'année 1924, jusqu'au 15 novembre inclus, dernier délai.

Aucune déclaration tardive ne sera admise quel que soit le prétexte invoqué par le déclarant.

Sucrage des vendanges

L'époque à laquelle les viticulteurs pourront employer le sucre pour améliorer leur vin de première ou deuxième cuvée, commencera en 1924, au début des vendanges pour prendre fin le 1^{er} décembre 1924 inclus.

Confédération Nationale des planteurs de tabac

Le Bureau de la C. G. P. s'est réuni à Bordeaux, le jeudi, 2 octobre, sous la présidence de Louis Delport.

Le Congrès de Cahors avait, on s'en souvient, donné mandat au Bureau d'élaborer, en accord avec les fédérations, la liste des candidats titulaires et suppléants, à la Commission Paritaire, pour le Sud-Ouest. Cette question importante et délicate, faisait l'objet de la réunion.

Etaient présents : Louis Delport (Lot-Aveyron) Bernard et Solleville (Lot-et-Garonne) Simon, Giresse et Boylard (Gironde) Pradier et Freyssenage (Dordogne) Evrard (Hautes-Pyrénées et Landes) Adrien Delmas (Corrèze).

Après une discussion ordonnée et un échange de vues où furent envisagés tous les aspects de sous lesquels peut se présenter, à l'heure actuelle, la défense des intérêts des planteurs, le Bureau à l'unanimité, adopta la motion que M. Freyssenage avait fait accepter sous réserve, à la dernière réunion de la Fédération de la Dordogne. Cette motion devait décider l'actif et dévoué Président de la Confédération à prendre la tête de la liste des candidats à la Commission Paritaire.

Spontanément, M. Bernard retira sa candidature pour faire place à celle du Président Delport.

M. Delport déclara ne pas pouvoir se déporter, mais qu'il n'acceptait qu'à la condition que son nom resterait aujourd'hui, plus que jamais, symbole d'union et point de ralliement pour tous les planteurs.

M. Solleville, dans le but de faciliter cette union, et désireux de mettre l'Administration en face de négociateurs nouveaux, renouvela le beau geste de son collègue Bernard et se désista en faveur de M. Jaubert, ingénieur agronome, planteur du canton de Larche, actuelle

ment, chef de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et dont la candidature était présentée par la Corrèze. La Gironde et la Dordogne acceptèrent, avec désintéressement, de retirer leurs candidats : MM. Giresse et Saint-Paul, en faveur de M. Jaubert.

La liste des candidats fut donc définitivement unanimement arrêtée :

Membres titulaires : Louis Delport et Alexis Jaubert.

Membres suppléants : Giresse (Gironde) Coudere (Lot) Evrard (Hautes-Pyrénées et Landes) de Saint-Paul (Dordogne).

Il fut expressément convenu que les membres suppléants seront appelés à siéger à tour de rôle et par roulement annuel, étant constaté que M. de Saint-Paul avait siégé la dernière fois.

Cette liste unique des candidats à la Commission Paritaire pour le Sud-Ouest, s'impose à la discipline syndicale de tous les planteurs soucieux de défendre leurs intérêts et la force de leur association.

Il n'y a point place, à l'heure actuelle, pour les questions de personnes ou de clochers ou même de régions. Tout doit être sacrifié à l'union de tous, à la solidarité des planteurs, et ceux qui, à cause de leurs intérêts, ont été oubliés depuis si longtemps, et dont les services rendus ne sauraient être oubliés par personne, nous ont offert un bel exemple de désintéressement.

Le Bureau aborde ensuite la constitution de la Commission d'études qui doit composer, en quelque sorte le Conseil Technique de la Commission Paritaire, en liaison constante avec elle.

Ont été désignés : Solleville et Bernard (Lot-et-Garonne), Giresse (Gironde), Pradier (Dordogne), Evrard (Htes-Pyrénées), Delmas (Corrèze), Gabriel Frayssenage, Avocat-Conseil.

Inauguration du monument Boursel

C'est demain dimanche qu'aura lieu à St. Céré sous la présidence du sous-secrétaire d'Etat des P. T. T., et de M. de Monzie sénateur, l'inauguration de Ch. Boursel.

La libération de la classe 1923

Les militaires de la première fraction du contingent 1923 ainsi que ceux à libérer avec cette fraction seront renvoyés dans leurs foyers dans les conditions suivantes :

Intérieur, Algérie, Tunisie et Sarre le 7 novembre.

Armée française du Rhin à partir du 31 octobre.

Les militaires de l'armée française du Rhin et ceux d'Algérie et Tunisie qui, exceptionnellement n'auraient pas encore bénéficié des permissions auxquelles ils ont droit pourront en obtenir une valable jusqu'à la libération sans qu'ils aient à rejoindre leur corps à son expiration.

Avis aux jeunes gens du 2^e contingent classe 1924

Les jeunes gens de toutes professions à incorporer en novembre prochain qui désireraient servir dans les équipages de la Flotte sont priés d'adresser leur demande au Commandant du Bureau de Recrutement de Cahors, avant le 15 octobre courant.

Ceux qui ont déjà fourni une demande n'ont pas à la renouveler.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 29 septembre au 4 octobre 1924, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes.

Interlocaux : 25 hommes, 3 femmes.

En extra : 4 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme.

Offres d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 3 femmes.

MES DÉBOIRES

Dès que l'on a craché, toussé son premier rhume, la vie hélas ! se montre pleine d'amertume. Les vignes du Seigneur on a beau vendanger, c'est la lutte entre le Devoir et le danger. Les ans deviennent faux : les mois sont hâssables. Bien fol qui cherche ici sa Position Sociale. Tel qui veut s'élever, se croyant des Talents Retombe peut-être un jour sur son Néant. Que valent les honneurs, et les hochets frivoles, Les palmes, rubans bleus fleurissant nos gilets. Il y a trop de gens Triés sur le Violet. Dans l'alimentation tout est cher, tout augmente. Que lance celui qui voit le fiasco du Parthe. Et c'est presque toujours un infirmier malin Ou un palefrenier Ramasseur de Crétins. Tout est falsifié, même l'Assiette au Beurre. Les *faiseurs de Poëin* sont les Maîtres du *Leurre*. Les fourbisseurs d'impôts, fonctionnaires adroits, Nous expliquent les Lois sur le bout de nos Doits. L'or et l'argent, fondus comme en cet *Laxonge* Ne sont plus maintenant qu'une *Monnaie* de Songe.

Le Temps s'est mis au frais cet été. De dépit Les raisins sont trop verts ; les fruits sont *désorbités*. Dans l'alimentation tout est cher, tout augmente Et pour bien se nourrir il faut avoir des rentes. La hausse, point de mire, monte chaque jour. Très loin de la Mayenne et l'on crie : *Hausse-Cours*. Pour manger son pain sec, il faut cotte que cotte Qu'on édite bientôt un *Code de la Croûte*. Et si de loin en loin on achète un *beefsteak*, On ne rapporte hélas ! souvent qu'un *Hippopotame*. Les fromages sont de moins, tout le Gruyère file, Le *Brie* et le *nombril* deviennent versatiles. Des beaux pays Rhénans nous faisons notre deuil, Nous nous mettons ainsi Les *Donnes* dans l'œil. Le charbon désormais fait trois *Grises* Mines. On devra éviter les *Nonbruses* *Famines*, Car les enfants naissant de ces restrictions Seraient les nouveaux *Papilles* de la Nation. Je finis sur ces maux ; je reprendrai la suite Lorsque dans mon cœur j'aurai l'Esprit de suite, Et je signalerai des *Peu de Mauz* nouveaux. Quand je serai en proie au sentiment du Veau.

Armand LAGASPIE.

Association des retraités civils et militaires du Lot CONVOCATION

L'Assemblée générale de l'Association des Retraités Civils et Militaires du Lot aura lieu, le dimanche 19 octobre prochain, à 15 heures, dans une des salles de la mairie de Cahors.

Ordre du jour :

1^o Exposé de la situation morale et financière de l'Association.

2^o Election des membres du Bureau.

Tous les membres de l'Association sont instamment priés de vouloir bien assister à cette réunion.

Tribunal correctionnel

Audience du 9 octobre 1924

TENTATIVE DE DÉRAILEMENT

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire de tentative de déraillement qu'a commise le jeune Vélines Clovis, 16 ans, l'ex-chef de la bande de Flaunac.

Le tribunal le condamne à 3 ans de détention dans une colonie correctionnelle et dit que cette peine se confondra avec celles que Vélines a déjà encourues.

COUPS ET BLESSURES

Le nommé Louis Sabatié, 47 ans, poursuivi pour coups et blessures

commises sur un nommé Dossain, est condamné à 6 mois de prison.

MENDICITÉ

La femme et la fille Lafleur, nommées, ont été arrêtées pour mendicité.

La mère Lafleur est condamnée à 8 jours de prison et la fille qui n'est âgée que de 13 ans, est relaxée.

Cylindres à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 13 au 18 octobre 1924

Répandage et cylindre de matériel sur la route nationale n^o 111, entre 28 k. 030 et 28 k. 910 ; et entre 30 k. 900 et 31 k. 110 (entre Concois et Arcambal).

CHRONIQUE SPORTIVE

A. S. P. O.

L'A. S. P. O. a le regret de faire connaître au public que dimanche dernier, par suite d'un forfait des cheminots Montalbanais, elle ne put ouvrir la saison d'association comme elle l'avait annoncée.

Aujourd'hui dimanche, l'A. S. P. O. de Cahors a l'honneur de faire savoir aux amateurs du ballon rond qu'à 14 h. 30 aura lieu au Stade Lucien Desprats la rencontre de chaque année Patronage St-Louis contre A. S. P. O.

Cette partie promet d'être des plus intéressantes car les joueurs du Patronage sont réputés pour leur jeu scientifique.

Malgré l'absence des lignes arrières de l'A. S. P. O. les jeunes cheminots (remplacés) auront à cœur de se montrer dignes de leurs aînés.

Composition de l'équipe : Goal : Frescoline. Arrière : Lapeyronnie, Eychennes. Demis : Buffant, Coupy, Baudel Charles. Avants : Destruel, Lapisse, Garrigou, Castella, Bessac, Bouchelet.

Pour cette intéressante rencontre de jeunes il ne sera perçu à l'entrée du terrain qu'une somme de 0 fr. 50 par personne. Le ticket d'entrée générale donnera droit à l'accès aux tribunes.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 4 au 11 octobre 1924

Naissances

Constant André, rue Brives 5. Vaysse Paulette, faubourg Labarre. Bonnavé Pierre, Place St-Maurice.

Publications de Mariages

Nouyrit René, artiste-musicien, et Palame Germaine, prof. de chant à Cahors.

Mengual Bernard, terrassier, et Bouyouy, Rosalie, s. p., à Cahors.

Mariages

Nutte Clément, architecte, et Grataud Madeleine, s. p.

Tauguy François, homme d'équipe au P. O. et Sol Clotilde, s. p.

Cavané Joseph, propriétaire, et de Lagarrigue, Antoinette, s. p.

Décès

Roldes Clara, épouse Fraysses, s. p., 28 ans, rue du Bousquet, 10.

Dufour François, retraité, 72 ans, rue Labarre, 31.

Nadal Emile, coiffeur, 53 ans, rue Deloncle.

Bladinières Jean, retraité, 74 ans, rue du Pont-Neuf.

Teindas Anne, Veuve Gille, s. p., 72 ans, rue des Boulevards, 21.

AVIS

Mme Schneegans-Roussel apprenant les bruits qui circulent sur sa propriété de St-Georges, prévient le public que cette propriété n'est pas à vendre et que, par conséquent, elle n'a chargé personne de ce soin.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 11 — DIMANCHE 12

Encore un grand film de la superproduction française

FROU-FROU

tiré de la pièce de Meilhac et Halévy

C'est une œuvre remplie d'émotion et de sentiment qui sera toujours assurée d'un large succès. L'histoire de la frivole Frou-Frou y est retracée dans ses moindres détails. Nous y applaudirons une fois de plus Gina PALERME, belle et émouvante interprète. Merveilleuse artiste, femme élégante, elle y vit son rôle avec une très grande sincérité. A ses côtés Jules Raucourt, Mme Jalabert, André Dubosc, Suzanne Talba complètent une distribution des plus homogènes ; à signaler en particulier les tableaux filmés à Venise qui ajoutent encore un attrait à cette œuvre.

LA SOURIANTE Madame BEUDET comédie en 2 parties

Le fou de Charley, comédie en 2 parties. Aubert-Journal, actualités.

ORCHESTRE

ROYAL-CINEMA

SAMEDI 11 — DIMANCHE 12 (matinée et soirée)

LA BELLE NIVERNAISE

drame en 6 parties d'après la nouvelle d'Alphonse Daudet

Beau film qui plait par ses qualités d'art, de poésie, de pittoresque et de sentiment.

Mlle Blanche Montel interprète le rôle de « Clara » avec des qualités extraordinaires de jeunesse et d'entrain ; elle est entourée de :

MM. Maurice Touzet, Pierre Holte, David Evremont, Van Daële, etc...

L'ENFANT DES HALLES

3^e épisode : Le Traquenard.

Le Marathon, comique joué par « Lui ». Pathé-Journal

La semaine prochaine : Gitanilla, d'après l'œuvre célèbre de Michel Cervantes, l'inoubliable auteur de « Don Quichotte ».

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Ecole de Musique Cours de Violon, Violoncelle, Accompagnement, Chant, Solfège Ensemble, Orchestre LUTHERIE D'ART

Grand choix de Violons, Violoncelles, Pianos, Mandolines, etc. Grand choix de Musique Classique Moderne, Bourses, Chansons Gramophones « La Voix de son Maître »

Achats de vieux Violons, Pianos M^{lle} Germaine PALAME

J.-B. & Jean NOUYRIT, 1^{er} prix du Conservatoire 24, Bd GAMBETTA, CAHORS Téléphone n^o 85

'NOUBLIEZ PAS CECI!!!

Quelques Sacs pour Dames : portefeuilles, porte-monnaie, en cuir maroquin et cuir artistique sont SACRIFIÉS pour la réclamation de la MAISON.

C'est pourquoi ils se vendent 40 0/0 moins cher que partout ailleurs.

POPOVITCH, Coiffeur pour Dames 4, rue-Maréchal-Foch, CAHORS

Vous avez certainement des amis qui emploient un vrai MIRUS ; demandez-leur ce qu'ils en pensent et vous n'hésitez plus à en acheter un, pour votre intérieur en sera plus accueillant. Poëlle à bois MIRUS en vente partout.

Arrondissement de Cahors

Limogne

Conseil de révision. — Mardi dernier ont eu lieu les opérations du Conseil de révision du canton de Limogne.

Ont été examinés : Classe 1925 : 31 conscrits. Bons pour le service armé, 17 ; ajournés, 8 ; ajournés au 15 décembre, 2 ; exemptés, 2 ; en visite, 2.

Classe 1924 : 13 conscrits. Bon pour le service armé, 1 ; ajournés, 10 ; exempté, 1 ; ajourné au 15 décembre, 1.

Classe 1923 : 4 conscrits. Ajournés, 4. Classe 1922 : 3 conscrit

Marché aux prunes

Monbahu. — Marché du mercredi 2 octobre. — Apport, 100 quintaux; tout vendu. Cours pratiqués: 50-55, 260 fr.; 60-65, 225 fr.; 70-75, 200 fr.; 80-85, 175 fr.; 85-90, 155 fr.; 100-110, 135 fr.; fretin, 40 à 50 fr. le tout les 50 kilos.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

Un Zeppelin se rend en Amérique
Une dépêche de Berlin annonce que le Zeppelin R. 3, s'est mis en route ce matin pour l'Amérique par route de Clermont-Ferrand pour atteindre les Açores.

La santé d'Anatole France
De Tours: A 11 heures ce matin, Anatole France sommeille constamment. Il ne se réveille que pour prendre quelques gorgées de liquide.

Un déraillement
De Toulouse: L'express Toulouse-Paris devant arriver à Paris à 5 heures a déraillé à 3 kilomètres d'Éguzon. Trois voitures sont sorties des rails. Il n'y a eu aucun blessé.

Angleterre et Soviets
De Londres: La Morning Post annonce que le Gouvernement russe a choisi pour représentant diplomatique à Londres, M. Ioffe.

Troubles aux Indes
De Calcutta: Des troubles ont éclaté à Rangoom. Le professeur Breason et sa femme ont été attaqués dans la rue par des prêtres bouddhistes à coups de l'un et l'autre. Ils sont assez grièvement blessés hâton et de sabre. Pour rétablir l'ordre, il a fallu faire appel à la police militaire.

Difficultés anglo-turques
De Londres: On annonce que le Gouvernement britannique vient d'adresser une troisième note au Gouvernement d'Angora au sujet de la présence de troupes régulières turques à la frontière de l'Irak.

Ouverture d'un Grand Magasin de Couronnes Mortuaires et Articles Funéraires
"AU SOUVENIR"
Place des Petites-Boucheries CAHORS
Avant de faire votre choix pour la TOUSSAINT Venez voir « AU SOUVENIR » Entrée libre. Remise aux Sociétés, Syndicats, mutilés et collectes.

J. Alayrac
Correspondant des magasins « Au Bon Marché » de Paris (Maison H. Bouclicaut)
Se tient à la disposition des Clients pour tous renseignements, demandes de catalogues ou d'échantillons, commandes, etc.
TOUS LES JOURS de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h.
10, rue Brive, CAHORS

A VENDRE A CAHORS
UNE MAISON en parfait état et admirablement située.
RAPPORT: 5.000 fr.
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre, à CAHORS, seul chargé de la vente.

A LOUER UN APPARTEMENT MEUBLÉ
De 2, 3 ou 4 pièces
S'adr: J. DELLARD, Cab. Immobilier, rue Joffre, CAHORS.

Agence Automobiles BENJAMIN
La voiture P. 2 LUXE équipement complet..... 8.900 fr.
Torpedo 4 places, demi confort..... 12.900 fr.
Voiture de luxe, pneu « Confort » (complet kilométrique, montre, rideaux de côté, tapis, housse de capote)..... 14.500 fr.
Camionnette Normande, équipement complet..... 12.500 fr.
Petite voiture 2 places, en ordre de marche (5 Ch.)..... 5.500 fr.
Agence Régionale:
Raoul PRADIÉ
18, Boulevard Gambetta, CAHORS

A Vendre à CAHORS
Un Petit Fonds de Commerce d'Épicerie
S'adresser à J. CAPUS
2, rue J.-Caviolle, CAHORS

REPRÉSENTANTS visitant clientèle Industrielle, Automobile et Agricole sont demandés pour chaque département par **Importante Raffinerie d'Huiles Minérales de Brassage**. — Produits de premier choix. — Fortes commissions — Carte de 1^{er} ordre qui ne sera confiée qu'à des agents très sérieux. — Pas nécessaire de connaître l'article: la maison se charge de la mise au courant par ses voyageurs et ingénieurs. Ecrire à **SECRETAT N° 3081**, rue Vivienne, 15, PARIS.

ROBINSON CADURCIEN
Ouvert pendant la SAISON D'HIVER les SAMEDIS, DIMANCHES et JOURS DE FÊTE
NOCES et BANQUETS tous les jours sur commande

Eclairage Electrique
DU CHEMIN DE PEYROLIS qui conduit de St-Georges à l'Établissement

A VENDRE
Grande lingère en noyer
Belle suspension à gaz et à pétrole
Pendule à caisse
Lit en noyer
Le tout en très bon état
S'ADRESSER 6, RUE COTY

ON DEMANDE
Un Apprenti Pâtissier
S'adresser chez M. CABRIDENS, à CAHORS

AVIS
Retenez bien ceci: pour vos chaussures aient une longue durée faites-les réparer au
« RESSEMELAGE NATIONAL » qui s'est spécialisé par son cousu-main et son cuir de premier choix.
Ses prix défient toute concurrence

LEÇONS PARTICULIÈRES Français, Anglais, etc.
Mlle DESGRANGES
7 bis, rue Clemenceau

GRAINS & FOURRAGES
Dépôt de Demi-Muids, Barriques Neufs et d'occasion
R. CONDUCHÉ
Place Rousseau, CAHORS R. C. 2.623.

ENTREPRISE GÉNÉRALE de l'ÉLECTRICITÉ
A. BARBAZA, Electricien
19, RUE DU PORTAIL-ALBAN, CAHORS

GRANDE BAISSÉ DE PRIX
Pose de lampes ordinaires..... 20 fr.
— lampes dites va-et-venir. 38 fr.
Prix Spéciaux pour allumages d'Escalier
Ampoules ordinaires dites *monocatt*, 2fr.25
Fers à repasser: 20 fr.
Piles de lampes de poche: 1 fr. 75
Installations
de Sonneries, Téléphones, T. S. F.
Moteurs, Moto-pompes, nettoyage, Rebobinage
Grand choix de Verrerie, Lustrerie
Appareils de chauffage — Lampes de poche
Je me charge de la pose de tuyauterie pour installations de Moto-Pompes
Travail soigné et garanti
Je défie toute concurrence comme prix comme matériel et surtout comme travail

Dépôt de lait
Monsieur E. DELMAS, charcutier
2, RUE DU PORTAIL-ALBAN, 2
Offre à sa nombreuse clientèle
du LAIT FRAIS DE 1^{re} QUALITÉ
à 0 fr. 90 le LITRE

VERSEZ UN FLACON
de Quintonine dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon 3 fr.
Pharmacie Orliac à Cahors.

PHOTOGRAPHES AMATEURS POUR VOS Plaques, Pellicules, Papiers & Produits Ainsi que pour Appareils KODAKS
Adressez-vous à la MAISON SPÉCIALE POUR LA VUE
3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

TRICOTEUSES rondes et rectilignes toutes jagues. Laines, cotons, fils, prix de gros. Cat. Echant. Apprent. Grat. S'adr. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

Eczémas :: Darts
Ulcères variqueux. Démangeaisons. Croûtes laiteuses, Maladies de la Peau et AFFECTIONS du SANG
DÉPURATIF LATAPIE
Ph^{ie} RAYNAL, Cordes (TARN)
Soulagement immédiat et quésion par le DÉPURATIF LATAPIE
Envoi P^o Sirop Pommade contre mandat 15/17^{es} Ph^{ie}
Dépôt: Pharmacie ARTIGUE, CAHORS

ON DEMANDE UN MENAGE
L'HOMME s'occupant des chevaux et travaux de cour
LA FEMME cuisinière du personnel
Ecrire ou se présenter
PRODUITS FÉLIX POTIN
CORBEIL (Seine-et-Oise)

A LA SAMARITAINE
Vêtements CONCHON-QUINETTE
6 Manufactures, 140 Maisons de Vente en France
VENTE DIRECTE DU FABRICANT AUX CONSOMMATEURS
d'où 30 % d'économie
5, Place Galdemar

Exposition des Nouveautés d'Hiver
PRIX FIXE PRIX FIXE
COMPLETS DRAP, bleu, noir, fantaisie... 69 fr.
COSTUMES SPORT, depuis... 100 fr.
COSTUMES NORFOLK, depuis... 39 fr.
COSTUMES MARINS, doubles... 59 fr.
PARDESSUS DE VILLE, depuis... 75 fr.
RAGLANS, nuances fantaisies... 95 fr.
Grand choix de Caoutchoucs
IMPERMÉABLES-GABARDINES « etc. »
Grand Choix de Pantalons Fantaisie, à partir de 25 fr.

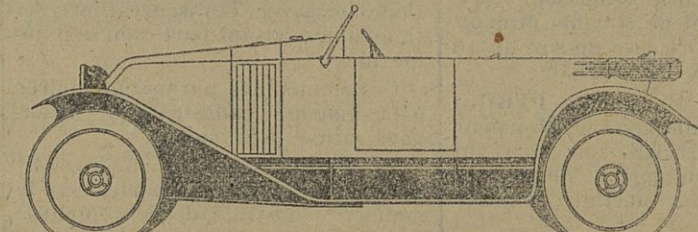
VÊTEMENTS POUR DAMES ET FILLETES
MANTEAUX NOIRS. Fantaisie 75 fr.
BLOUSES JERSEY — ROBES — VAREUSES
Casquins — Fourrures
ROBES DE MARIÉES..... 39 fr.
RAYONS SPÉCIAUX
Chemiserie, Bonneterie
Choix considérable dans tous ces Articles
POUR TOUS LES MÉTIERS
Vêtements de Travail: Marque **LE PARFAIT**, indécoupsable
Avis important: Un Escompte de 5 % est réservé aux Mutilés

POUR VOS VACANCES
VOULEZ-VOUS
Une Voiture souple, confortable, économique ?
Adressez-vous à l'Agence Ford
4, rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPH. 81
OU VOUS TROUVEREZ LE NOUVEAU MODÈLE SURBAISSE
Prix: 11.500
AVEC DÉMARREUR: 12.500
CONSOMMATION MOINS DE 10 LITRES AUX 100 KILOMÈTRES



A VENDRE
Chienne Pointer, 3 ans, dressée
S'adresser au Bureau du Journal
Transports, Location, Déménagement
Pour la ville et tous pays aux prix les plus réduits
RIVIÈRE, Place Rousseau, Cahors
Atelier de réparations, Bureau et Magasin de vente, Vélos, Autos, Machines à coudre, Voitures d'enfants et tous accessoires s'y rattachant. Marchandises de toutes 1^{res} marques. La Française, Diamant, Louis Clément, etc., etc... Vélo homme complet depuis 350 fr. garanti.
Acheteurs avant d'acheter dans votre intérêt et sans engagements, venez vous renseigner de nos prix.
Réparations soignées. La Maison fait crédit pour Vélos et Autos.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir: Pipi au lit et Hémarroides. Maison Néra, à Nantes.
Hôtel des Ventes
4, rue Blanqui, à CAHORS
OCCASIONS
Rappelez-vous qu'à l'« Hôtel des Ventes », 4, rue Blanqui à CAHORS, il y a toujours un choix de meubles d'occasions et d'objets divers en très bon état. On achète et l'on fait aussi l'échange de meubles.
Actuellement en cuivre: chaudrons, tourtières, caelais, etc., assiettes, écuelles et plats en étain. A vendre état neuf: machine à écrire Underwood n° 5, bicyclette pour homme et dame.
On achète aussi les vieux meubles.

La 6 HP Renault

AUTOMOBILISTES
Il est de votre intérêt d'essayer la 6 HP Renault, pratique et économique, munie de tous les accessoires modernes et des freins sur les quatre roues.
— LIVRAISON RAPIDE —
LA 6 HP 4 PLACES SUR CHASSIS LONG est la grande révélation du Salon
Agent exclusif: FAUGE, 49, Bd Gambetta, CAHORS

Etude de M^e G. FONTANGES, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), Quai Legendre
Successor de son père

VENTE SUR LICITATION
d'une MAISON avec JARDIN formant enclos
sis à BRETENOUX-BIARS, commune de BIARS (Lot)
à proximité de la Gare de Bretenoux-Biars (Lot)
Adjudication fixée au **VENDREDI TRENTE-UN OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE**, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, sis à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le cinq juin mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, signifié et définitif.
Il sera procédé, le VENDREDI TRENTE-UN OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, sis à Figeac, boulevard Président-Wilson, devant Monsieur SAUVÈTRE, juge suppléant au Tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, et, en cas d'empêchement, devant Monsieur le président du siège, à la vente de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté légale ayant existé entre Monsieur Jean LACAZE, propriétaire et marchand de bicyclettes, demeurant et domicilié à Bretenoux-Biars, commune de Biars (Lot), et la dame Marie-Jeanne MOUNIQ, sans profession, épouse divorcée de Monsieur Jean LACAZE, demeurant à Paris, rue Legendre, numéro 120.
Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur Jean LACAZE,

propriétaire et marchand de bicyclettes, demeurant et domicilié à Bretenoux-Biars, commune de Biars (Lot), licitant ayant Maître FONTANGES pour avoué, d'une part;
Elle aura lieu en présence, ou elle dûment appelée, de Madame Marie-Jeanne MOUNIQ, sans profession, demeurant à Paris, rue Legendre, numéro 120, co-licitante ayant Maître NUVILLE pour avoué, d'autre part.
DÉSIGNATION
DE
l'immeuble à vendre
Un enclos d'un seul tenant, en nature de terre, sol, cour avec puits et maison d'habitation, paraissant porté au plan cadastral de la commune de Biars sous les numéros 156 p., 156 p., 156 p., de la section B, lieu dit « Graves

Basses », pour une contenance de dix ares environ, troisième classe, d'un revenu imposable de deux francs, trente-six centimes, en ce qui concerne la propriété non bâtie, et de trois cent trente-sept francs, cinquante centimes, pour la propriété bâtie. Partie de cet enclos forme un jardin potager.
La maison d'habitation, construite en pierre de maçonnerie ordinaire, est couverte en tuiles rouges. Elle est éclairée par huit fenêtres, avec quatre portes. Elle comprend un rez-de-chaussée, avec cave au-dessous et local de débaras, et un premier étage. Le rez-de-chaussée comprend lui-même six pièces, dont deux grandes, à usage de magasin; le premier étage est formé de sept pièces.
Cet enclos confronte dans son ensemble, de divers côtés, à ligne du tramway de Saint-Géré à Bretenoux-Biars et route nationale de Bretenoux à Beaulieu, à jardin dépendant de la succession d'un sieur Lacam, à ancien chemin de Carlat au village de Lafon, commune de Biars, à terrain inculte

paraissant appartenir à Monsieur Rouil, pharmacien à Paris.
Il sera vendu sur la mise à prix de vingt mille (20.000) francs, ci 20.000 fr.
Cet immeuble, situé sur la commune de Biars, sera vendu tel qu'il se poursuit et se comporte, sans en rien excepter ni réserver.
Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître FONTANGES, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.
Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère, ainsi que les frais de toute nature exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix, à concurrence de la différence existant entre le premier prix d'adjudication et celui de l'adjudication à suite de surenchère, et, au cas d'insuffisance, en sus

de son prix pour ce qui excèdera cette différence.
L'adjudication du dit immeuble aura lieu au jour, lieu et heure sus-énoncés, en un lot, composé de la même manière que dessus, et sur la mise à prix de vingt mille (20.000) francs, ci 20.000 fr.
Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.
Pour extrait certifié véritable.
Figeac, le trois octobre mil neuf cent vingt-quatre.
G. FONTANGES, avoué.
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, quai Legendre.
CAHORS, IMPRIMERIE COUÉSIANT.

VENTE SUR LICITATION

à suite de baisse de mise à prix

Adjudication fixée au DIMANCHE VINGT-SIX OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, en la mairie de Brengues

En exécution ; 1^o d'un jugement sur requête, rendu en chambre du Conseil par le tribunal civil de Figeac, le treize juin mil neuf cent vingt-quatre, enregistré ; 2^o d'un autre jugement sur requête, rendu en chambre du Conseil par le dit tribunal, le deux octobre mil neuf cent vingt-quatre, ordonnant une baisse de mise à prix, enregistré.

Il sera procédé, le DIMANCHE VINGT-SIX OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE, à QUATORZE HEURES, à la mairie de BRENGUES, canton de Livernon, devant Maître VAISSIÉ, notaire à Livernon, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Monsieur Firmin PEGOURIE, quand vivait célibataire, majeur, propriétaire-agriculteur demeurant et domicilié à Hautejac, commune de Brengues.

Cette vente est poursuivie à la requête de : 1^o Madame Henriette PEGOURIE, sans profession, et M. Oscar TOULZÉ, son mari, qui l'autorise, propriétaire-agriculteur, demeurant à Trémouil, commune de Bédier (Lot) ;

2^o Monsieur Mathurin CALMON, propriétaire-agriculteur, domicilié à Thédirac (Lot), « agissant comme tuteur légal de son fils mineur, Marius CALMON, issu de son union avec feu Rose PEGOURIE ;

3^o Madame Marguerite PEGOURIE, sans profession, et Monsieur Pierre TEYSSÈRE, son mari qui l'autorise, boulanger, demeurant ensemble au Mas Merlin, commune de Larnagol ;

4^o Madame Pélégie PEGOURIE, sans profession, et Monsieur Louis TEYSSÈRE, son mari qui l'autorise, boulanger, demeurant ensemble à Cajarc ;

5^o Madame Lœtitia PEGOURIE, sans profession, et Monsieur Justin PEZET, son mari qui l'autorise, propriétaire-agriculteur, demeurant ensemble à Prajou, commune de Cajarc (Lot) ;

6^o Maître René LONGPUECH, notaire à Figeac ; « agissant comme mandataire ad litem de Monsieur Timothée PEGOURIE, célibataire, majeur, domicilié à Hautejac, commune de Brengues, mais interné non interdit à l'asile d'aliénés de Leyme » ; ledit Maître LONGPUECH nommé à cette fonction par jugement du tribunal civil de Figeac en date du vingt mars mil neuf cent vingt-quatre ;

Liciteurs ayant tous Maître NUVILLE pour avoué ;

Elle aura lieu en présence ou lui dûment appelé de :
Monsieur BOURDARIE Antoine, propriétaire, demeurant à St-Médard, canton de Catus ; « pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc, du mineur Marius CALMON, sus-nommé » ;

DÉSIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CARIER DES CHARGES

LOTISSEMENT

ET

MISES A PRIX

PREMIER LOT

I. Le premier lot comprendra : Deux terres labourables, sept friches et une pâture sises sur la commune de Brengues, contiguës, confrontant du Nord avec route de Brengues à Toirac, de l'Est avec Gavral Antoine et Liauzun Baptiste, du Midi avec chemin public et Louis ainsi que du couchant ;

II. Huit friches contiguës sises sur la commune de Brengues, confrontant du Nord avec Pégourie Barthélémy et Marmier Pierre, de l'Est avec Timothée Pégourie, du Midi avec chemin public et du Couchant avec Teyssère Pierre et immeubles faisant partie du deuxième lot.

Ces immeubles paraissent figurer à la matrice cadastrale de Brengues, ainsi qu'il suit :

1^o Une friche sise au lieu dit « Les Genévres », portée à la matrice cadastrale de la commune de Brengues sous le n^o 459 de la section E pour une contenance d'environ sept ares soixante-cinq centiares, troisième classe, et d'un revenu matriciel de six centimes.

2^o Une terre sise au même lieu dit, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 460 p., de la section E, pour une contenance d'environ quatre ares, cinquième classe, et d'un revenu matriciel de seize centimes.

3^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 460 p., même section E, pour une contenance de quatre ares, quarante-cinq centiares, troisième classe, et un revenu de trois centimes.

4^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 461, de la section E, pour une contenance de cinquante-un ares, quatre-vingt-cinq centiares, troisième classe, et un revenu de quarante-deux centimes.

5^o Une pâture sise au même lieu dit, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 462 p., de la section E, pour une contenance de cinquante-quatre ares, quinze centiares, première classe, pour un revenu de

mière classe, pour un revenu de un franc, treize centimes.

6^o Une terre sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 463 p., section E, pour une contenance de deux hectares, cinquante-huit ares, cinquante centiares, et un revenu de dix francs, trente-deux centimes.

7^o Une friche sise au même lieu, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 463 p., section E, pour une contenance de deux hectares, cinquante-huit ares, cinquante centiares, et d'un revenu de deux francs, six centimes.

8^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 464, même section E, pour une contenance de quatorze ares, six centiares, troisième classe, et d'un revenu de douze centimes.

9^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 465, même section E, pour une contenance de onze ares, troisième classe, et d'un revenu de neuf centimes.

10^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 466, de la section E, pour une contenance de deux ares, vingt-cinq centiares, et d'un revenu de un centime, troisième classe.

11^o Une friche sise au lieu dit « Frayssinouse », même commune, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 248, même section E, pour une contenance de trente-un ares, dix centiares, et un revenu de vingt-cinq centimes ;

12^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 249, même section E, pour une contenance de soixante-quatre ares, vingt centiares, troisième classe, et pour un revenu de cinquante centimes.

13^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 250, section E, pour une contenance de six ares, quatre-vingt-dix centiares, troisième classe, et un revenu de six centimes.

14^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 251, de la même section E, pour une contenance de cinq ares, quarante centiares, troisième classe, pour un revenu de quatre centimes.

15^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 252, de la section E, pour une contenance de trente-neuf ares, quinze centiares, et pour un revenu de trente-un centimes.

16^o Une friche sise au lieu dit « Frayssinouse », portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 253, de la section E, pour une contenance de dix-huit ares, dix centiares, troisième classe, d'un revenu de quatorze centimes.

17^o Une friche, sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 260, de la section E, pour une contenance de un hectare, onze ares, vingt-cinq centiares, troisième classe, et un revenu de quatre-vingt-neuf centimes.

18^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 261, de la section E, pour une contenance de onze ares, quatre-vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de dix centimes.

La mise à prix de ce lot sera de trois mille francs, 3.000 fr. ci.....

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra : Un bois sis sur la commune de Brengues, au lieu dit « Frayssinouse », confrontant du nord avec Pierre Teyssère, de l'est avec immeuble formant le premier lot, du midi avec chemin public et du couchant avec Pégourie Barthélémy et Lœtitia Pégourie, épouse Pezet.

Cet immeuble paraît figurer à la matrice cadastrale de la commune de Brengues ainsi qu'il suit : Un bois sis au lieu dit « Frayssinouse », porté à la matrice cadastrale de la commune de Brengues sous le numéro 262, de la section E, pour une contenance de un hectare, trente-trois ares, soixante-dix centiares, troisième classe, et un revenu de trois francs, vingt et un centimes.

La mise à prix de ce lot sera de deux cents francs, 200 fr. ci.....

TROISIEME LOT

Un bois, une pâture et sept friches, sis sur la commune de Brengues, au lieu dit « Frayssinouse », confrontant du nord avec Pégourie Barthélémy, de l'est avec chemin public, ainsi que du midi et du couchant avec la veuve Pégourie et Grimal.

Ces immeubles paraissent figurer à la matrice cadastrale de la commune de Brengues ainsi qu'il suit :

1^o Un bois sis au lieu dit « Frayssinouse », porté au plan cadastral de la commune de Brengues sous le numéro 264, section E, pour une contenance de deux hectares, quarante-neuf ares, cinquante-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de cinq francs, quatre-vingt-dix centimes.

2^o Une pâture sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 265, section E, pour une

contenance de soixante-quinze ares, troisième classe, pour un revenu de soixante centimes.

3^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 266 p., section E, pour une contenance de trente ares, vingt centiares, et pour un revenu de vingt-quatre centimes.

4^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 267 p., de la section E, pour une contenance de deux ares, quatre-vingt centiares, troisième classe, pour un revenu de deux centimes.

5^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 268 p., section E, pour une contenance de un are, vingt-un centiares, troisième classe, pour un revenu de un centime.

6^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 270 p., section E, pour une contenance de trois ares, quarante-trois centiares, troisième classe, pour un revenu de trois centimes.

7^o Une friche sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 271, section E, pour une contenance de douze ares, troisième classe, d'un revenu présumé de un centime.

8^o Une friche, sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 272 p., section E, pour une contenance de un are, pour un revenu de un centime, troisième classe.

9^o Une friche, sise au même lieu dit, portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 274 p., section E, pour une contenance de quatre-vingt-dix sept ares, troisième classe, et un revenu de un centime.

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs, 300 fr. ci.....

QUATRIEME LOT

Adjudgé

CINQUIEME LOT

Adjudgé

SIXIEME LOT

Le sixième lot comprendra : Un bois sis sur la commune de Brengues, au lieu dit « Pourcatier », « Bois des Brebis », confrontant du nord avec les immeubles formant le cinquième lot, de l'est avec Madame Oscar Toulze, veuve Salleviale en premières noces, du midi avec chemin public et du couchant avec Lazuur Baptiste. Cet immeuble paraît figurer à la matrice cadastrale de la commune de Brengues, ainsi qu'il suit :

Un bois sis au lieu dit « Pourcatier », paraissant porté à la dite matrice cadastrale de la commune de Brengues, sous le numéro 352 de la section E, pour une contenance de deux hectares quarante-sept ares, trente centiares, troisième classe et pour un revenu de cinq francs quatre-vingt-treize centimes.

La mise à prix de ce lot sera de huit cents francs, 800 fr. ci.....

SEPTIEME LOT

Le septième lot comprendra : Trois bois sis sur la commune de Brengues, lieu dit « Teulière-Haute » et portés au cadastre sous le nom de « Pourcatier », confrontant du nord avec les immeubles formant le huitième lot, de l'est avec Gasc Firmin, du midi avec chemin public et du couchant avec les immeubles formant le sixième lot.

Ces immeubles paraissent figurer à la matrice cadastrale de la commune de Brengues, ainsi qu'il suit :

1^o Un bois sis au lieu dit « Pourcatier », porté à la matrice cadastrale de la commune de Brengues, sous le numéro 338 de la section E, pour une contenance de six ares, quinze centiares, deuxième classe, pour un revenu de trente centimes.

2^o Un bois sis au même lieu dit, porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 345 de la section E, pour une contenance de soixante ares, quarante centiares, deuxième classe et d'un revenu de deux francs quatre-vingt-onze centimes.

3^o Un bois sis au même lieu dit, porté à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 346, section E, pour une contenance de quatre-vingt-huit ares, cinquante centiares, deuxième classe, et un revenu de quatre francs vingt-cinq centimes.

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, 500 fr. ci.....

HUITIEME LOT

Adjudgé

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de BRENGUES, canton de Livernon, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître VAISSIÉ, notaire à Livernon, commis à cet effet, a été déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

En cas de surenchère du sixième, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère, seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de

la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence est l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

LOTISSEMENT

MISES A PRIX

L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés aura lieu au jour, lieu et heure sus-indiqués, sur le lotissement ci-dessus et sur les mises à prix ci-après :

Le premier lot de trois mille francs, ci.....	3.000 fr.
Le deuxième lot de deux cents francs, ci.....	200 fr.
Le troisième lot de trois cents francs, ci.....	300 fr.
Le sixième lot huit cents francs, ci.....	800 fr.
Le septième lot de cinq cents francs, ci.....	500 fr.

CLAUSE DE RÉUNION

Après leur adjudication partielle, tous les lots ci-dessus seront remis aux enchères en bloc, en un seul lot sur la mise à prix formée du montant total des adjudications partielles et de la mise à prix des lots non enchéris, s'il y en a.

Si cette nouvelle mise à prix est couverte, les adjudications partielles seront nulles et non avenues, dans le cas contraire elles seront définitives.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme. Figeac, le six octobre mil neuf cent vingt-quatre. L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Président-Wilson, ou à Maître VAISSIÉ, notaire à Livernon, chargé de la vente.

CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.

LE CRIME DU DOCTEUR

Par J.-H. ROSNY

de l'Académie Goncourt

PREMIERE PARTIE

II

Ses yeux se voilaient de larmes. Elle s'efforça de sourire... Mais une tristesse était tombée, tristesse de la beauté fugitive, tristesse du soir, tristesse des désirs inassouvis et ce fut un soulagement pour tous trois lorsque le domestique vint dire : — Madame est servie !

Animée par la présence d'Herbeline, Mme Montaux mangea deux œufs, un peu de crème, un biscuit. Le repas fut d'abord gai. La grâce de Madeleine semblait une barrière aux soucis et aux craintes du jeune homme. Puis une vague mélancolie plana, mélancolie qui, chez la jeune fille, était fine et comme parfumée d'espérance. Brusquement, Mme Montaux, à qui sa faiblesse ne permettait pas de réfréner sa pensée, se mit à dire : — Docteur, en général, la mort est-elle connue par ceux qui vont mourir ?

— Au contraire, madame, pres-

que toujours la nature voile le drame. On ne se sent guère mourir... et même lorsqu'on le sent, il est fort rare, du moins je le crois, que les derniers moments soient terribles... C'est une syncope.

— Et ceux qui se sentent mourir, ont-ils l'air de croire... j'entends de croire instinctivement à un delà ? — Instinctivement ? Comment l'entendez-vous ?... Comme à une chose qui leur apparaîtrait avec une certaine netteté... une sorte de révélation suprême... Je n'ai rien observé de pareil. Même pour les croyants par éducation, par habitude, la question est bien complexe... et sa solution bien capricieuse. Tel catholique, au dernier moment, s'informe d'un objet, d'une personne, tel se précipite d'un événement... la plupart sont tout à leur situation physique... Non, je n'oserais pas dire que l'approche de la mort soit révélatrice d'au delà !

— Et la conscience... les remords... le regret de certains actes ? — Il sentit un petit froid qui lui passait sur la nuque ; ses muscles se raidirent. Comme un raz de marée fait bouillonner les flots, cette question souleva toutes ses anxiétés assoupies. Mais il se ressaisit et, d'une voix tranquille :

— Les remords, madame, est rare chez le moribond autant que chez l'homme dans la plénitude de ses forces. Il exige, si j'ose dire ainsi, une dépression moyenne. Au moral,

un accident, une malchance — au physique, une mauvaise digestion, un accès de rhumatisme, un gros rhume... Mais, pendant une colique néphrétique, par exemple, les remords est rare... — Vous êtes tous matérialistes, fit-elle avec un moue.

— Non, madame, beaucoup de nos sont croyants. Moi-même, je ne suis sûrement pas matérialiste. — Ah ! dit-elle avec l'avidité curieuse de ceux qui désirent passionnément un au delà... alors vous croyez qu'il y a quelque chose après la vie... — Non, madame, je me borne à ne pas nier qu'il puisse y avoir autre chose... Mais la probabilité est qu'il n'y a rien... j'entends rien qui nous concerne... — Alors notre existence est désespérément stupide ! s'écria-t-elle... — Si on veut. Le serait-elle moins s'il y avait une suite ?

— Ce que cette vie-ci a de hideux pourrait du moins se réparer... — La mort, à part le léger désagrément qui la précède, fait mieux que réparer — elle arrange tout... et avec quelle perfection ! Ne plus être, ne plus penser, ne plus souffrir, c'est absolument comme si l'on n'avait jamais été, ni pensé, ni souffert. Plus on y réfléchit, plus on trouve la mort admirable, à condition, bien entendu, que tout finisse avec elle... — Vous n'aimez donc pas la vie ? s'écria la malade avec indignation.

— En ce moment, dit-il, avec un regard qui renfermait une secrète bravade à la destinée, je ne sais pas si j'en aime... Si ce que je rêve ne s'accomplit pas, il n'y a pas de doute qu'elle me fera horreur, et tellement horreur que je la quitterai peut-être. Si, au contraire, mes vœux se réalisent, je l'aimerai passionnément.

Il considérait d'abord Mme Montaux, puis ses yeux se fixèrent sur Madeleine, ardents, farouches, et cette jeune fille sembla son sort même. Au fond, il savait très bien qu'il pourrait se passer d'elle, mais avec la superstition du joueur, il en faisait je ne sais quel fétiche, quelle idole, quel emblème secret de la « veine ». Elle avait rougi ; puis elle devint pâle ; et elle fut sûre que le rêve de Guy c'était de l'avoir pour femme. Cette pensée la remplît d'une agitation dont la force et la nouveauté la ravirent. Aucune parole directe n'aurait pu agir aussi vivement que l'allusion obscure du médecin.

— Alors, demanda Mme Montaux, vous ne croyez pas que la vie soit une valeur par elle-même ? Il n'y aurait que des circonstances ? — Nous n'avons pas, je pense, à nous enquérir de la valeur intrinsèque de la vie : il appartient à la vie elle-même de la déterminer. Une fraction de la matière terrestre est « condamnée » à vivre, et tant que cette fraction augmentera, la vie dé-

montrera sa valeur. Cela n'a rien à voir avec les individus qui, eux, resteront toujours sacrifiés au profit de la masse, et s'accomplissent « gaspillés ».

Madeleine, indifférente au sujet de la conversation, prenait un plaisir évident à écouter la voix de Guy.

Il se tourna vers elle et lui demanda : — Qu'est-ce que vous pensez, mademoiselle ? — Oh ! moi, fit-elle, je suis absolument sûre qu'il y a un Dieu, et que nous continuerons à vivre — non pas dans un autre monde, car tous les mondes ne sont qu'un, mais dans un autre coin de l'immensité. Rien ne se perd et nous ne nous perdons pas. Nous ne mourons même pas. Nous nous trouvons reformés au moment même où nous semblons disparaître !

Elle parlait d'une voix douce, si convaincante qu'elle inspirait un peu de croyance. Toute foi est contagieuse ; nul ne peut répondre que son scepticisme résisterait à un courant mystique suffisamment intense.

— Et, demanda-t-il avec une apparente ironie, troublé au fond, juge-t-on nos actes ? — Non. Ils font partie de nous. Nous les emportons avec nous, comme nous emportons nos pensées et nos sentiments. Ils nous rendent joyeux comme une bonne santé ou

nous en souffrons comme d'une blessure.

Il devint sombre. Il se vit chanceler, durant toute son existence, de l'acte qu'il avait commis. Et d'une voix un peu agressive :

— Très bien, mais nos pensées changent, nos sentiments s'effacent... Nos actes aussi, quand ils sont anciens, finissent par disparaître ou la trace qu'ils laissent est si légère que c'est tout comme !... — Je ne sais pas, fit-elle, rêveuse. C'est vrai pour certains actes. Mais il y en a qu'on regrette bien, et qui reviennent quand on les croyait disparus ! Ce sont d'étranges fantômes !... — Il se sentit pris d'une sorte de colère, puis il eut un violent désir d'être maître du corps de cette belle fille, un désir presque superstitieux, comme si la possession d'une chair jeune, fraîche et vierge devait être une purification.

Tandis qu'il prenait le café, Madeleine se mit au piano. Elle jouait des airs simples et lents, des airs anciens et populaires, mélancoliques comme des feuilles mortes ou des fontaines verdies :

— C'est la seule musique que je supporte le soir, remarqua Mme Montaux. Elle me calme les nerfs et me rajeunit.

(A suivre)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.